

## La Commune de Waterloo reprend en interne la gestion et l'exploitation de ses infrastructures sportives

Au terme d'une réflexion de plusieurs mois, les autorités communales de Waterloo ont souhaité reprendre la main sur la gestion et l'exploitation des infrastructures sportives, afin de les rendre plus efficaces. Ces missions étaient jusqu'alors confiées à l'ASBL Waterloo Sports.

Cette décision aura bien entendu des **conséquences sur l'organisation générale** des activités et infrastructures sportives. Elles peuvent être résumées en trois points :

1. L'exploitation de la **piscine Nausicaa** devrait être confiée à une ASBL communale qu'il reste à créer.
2. Concernant les **activités tennistiques** (y compris les terrains de padel) **et l'Horeca** (club house du Waterloo Tennis) : des discussions sont en cours, afin de concéder leur gestion à un partenaire privé.
3. Une **Régie communale ordinaire** va être créée. Elle sera chargée de l'exploitation des diverses autres infrastructures sportives communales, notamment de leur mise à disposition aux différents clubs de la Commune, ainsi que de l'organisation de stages sportifs pour les jeunes.  
Sont concernés : le Hall des Sports du Centre et celui du Chenois, le stade du Pachy, les terrains de rugby, le boulodrome, le Complexe sportif de Joli-Bois...

Il va de soi que cette réorganisation se fera avec le souci absolu de **préserver le personnel actuel de l'ASBL Waterloo Sports. Le maintien de leur emploi n'est donc pas mis en question.**

### Pourquoi de tels changements ?

Pour rappel, juste après le début de l'actuelle législature communale, un **contrôle approfondi de l'ASBL Waterloo Sports** a été réalisé, dans le cadre d'une campagne générale de vérification des ASBL subsidiées par la Commune. Cette procédure, conforme au CDLD (Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation), a pour but de vérifier la bonne utilisation de ces subventions.

À l'issue de ce travail long de plusieurs mois, le Conseil d'administration de Waterloo Sports a pris, en urgence, les **premières mesures de réorganisation** de l'ASBL. Il a notamment été décidé de mettre fin au contrat de son directeur.

La bourgmestre et le Collège communal avaient ensuite souhaité **prendre le temps d'analyser la situation** pour y apporter, en toute sérénité, les adaptations ou modifications nécessaires. Leurs réflexions ont débouché sur le remaniement évoqué ci-dessus.

Il est bien entendu que, malgré ces changements, **le service au citoyen sera maintenu, tout comme le fonctionnement quotidien des infrastructures sportives,** aujourd'hui comme demain.